

## Conditions Générales de réservation

La direction et l'équipe du camping vous souhaite la bienvenue  
Veuillez prendre connaissance des conditions suivantes.

- 1- Renvoyer par courrier le bon de réservation rempli et signé accompagné d'un acompte de 70 € + 9 € de frais de dossier + assurance facultative à l'ordre de : SARL CAMPING DE LA PLAGÉ (Frais de dossier offert en basse et moyenne saison). Nous n'encaisserons votre acompte que si nous pouvons répondre favorablement à votre demande.
- 2- A réception de votre bon de réservation et de votre acompte nous vous enverrons confirmation de votre réservation. Le solde du montant de votre séjour est payable la veille de votre départ.
- 3- Les arrivées se font entre 12h et 20h. En cas de retard, si elle n'a pas été prévenue, la réception du Camping pourra disposer de l'emplacement et l'acompte lui sera acquis.
- 4- Le jour du départ l'emplacement doit être libéré **avant 12h**
- 5- Le tarif emplacement inclut l'accès à la piscine, les animations en saison et les autres services du Camping.
- 6- PISCINE : Ouverture de 9 H à 19H30. Le paiement du droit de visite (*visiteur journée*) n'ouvre pas le droit à l'accès de la piscine.  
**SLIP DE BAIN OU BOXER OBLIGATOIRE**
- 7- La capacité d'accueil de chaque emplacement est limitée à **6 personnes**.
- 8- En cas d'annulation, vous serez redevable :
  - Frais de dossier
  - dans les 30 jours précédent la date prévue de votre arrivée il vous sera retenu l'acompte de 70 €
  - De notre fait, vous obtiendrez le montant de toutes les sommes versées.
  - Dans tous les cas le Camping doit être informé de l'annulation par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la Poste faisant foi.
  - Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation/interruption de séjour (*facultative*). Cette assurance doit être souscrite lors de votre acompte.
  - Seule l'assurance annulation/interruption de séjour peut vous rembourser.Les conditions générales de cette assurance (*Modalités, franchises et application des garanties*) sont consultables au préalable sur notre site.
- 9- Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping.
- 10- Il appartient aux Campeurs de s'assurer pour tous les risques inhérents à la pratique du Camping.

La direction